

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 octobre 2022 à 20 heures

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE le 5 septembre 2022 à 20 heures, selon convocation en date du 29/09/2022, de Monsieur Raoul RECHIGNAC, Maire.

Sont présents :

Stéphane SEYER	E	Chantal BREGERE	P	Pascal RAMPNOUX	P	Olivier PUYMERAIL	P
Éric RIVET	P	Jean-Pierre DUBOIS de LAVAUGUYON	A	Claudette FRIQUET	P	Sylvain DJEROU	P
Kristiane HINK	A						

A : Absent, E : Excusé, P : Présent

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Chantal Bregère est désignée secrétaire de séance.

Stéphane Seyer absent a donné procuration à Raoul Rechignac

### • **Info du Maire.**

- Secrétariat : M. le Maire présente Sandrine UYTTERSROT secrétaire en renfort de Christine Basset pendant la durée de la migration des logiciels de gestion comptables et de l'établissement du budget 2023.
- Repas de fin d'année : le 4 décembre à midi à la salle polyvalente. L'ensemble des habitants de la commune est convié moyennant une participation de 28€, offert pour ceux de 65 ans et plus inscrits sur les listes électorales de la commune.

### • **Délibération n° 42. 2022 relative à la publication des actes.**

Suite à la demande du contrôle de légalité, la délibération n°30.2022 est modifiée ainsi qu'il suit :

Monsieur le Maire rappelle que les actes, délibérations, décisions pris par la commune (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur après transmission au contrôle de légalité au regard des dispositions de l'article L2131-2 du CGCT" A compter du 1er juillet 2022, la publicité des actes réglementaires et ceux ne présentant pas un caractère réglementaire ou individuel sera assurée sous forme électronique sur le internet de la Mairie. Néanmoins ceux-ci continueront à être affichés avec le compte-rendu du Conseil municipal correspondant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, approuve cette modification.

### • **Délibération n° 43. 2022 relative à l'approbation du rapport CLECT.**

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT (voir ci-après) validé par la Communauté de Communes le 7 septembre 2022. Ce rapport doit être validé dans les 2 mois par les Conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, à approuve ce rapport.



**Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées  
Séance du 07 septembre 2022**

Présents : Christian VIGNERIE, Bertrand JAYAT, Joël VILARD, Lies SWIDERSKI, Séverine DUREISSEIX, Stéphane SEYER, Philippe LALAY, Louis FURLAUD, Aurélie CARDOSO, Thierry DAUCHART, Pierre DELHOUME

Excusés : André RAVET, Jérôme SUET, Maryse PARVERIE, Bruno GRANCOING

**1/ Attributions de compensation définitives 2022.**

Monsieur le Président de la CLECT rappelle que :

**Considérant** qu'aucun nouveau transfert de charges n'est venu modifier le niveau des attributions de compensation depuis le transfert de la compétence voirie (applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019),

**Considérant** que les attributions de compensation sont donc inchangées, il est proposé de fixer les attributions de compensation définitives de l'exercice 2022 comme suit :

	Attributions de compensation définitives applicables depuis 2019	Attributions de compensation définitives 2022
Champagnac-la-Rivière	125 992.54 €	125 992.54 €
Champsac	58 613.41 €	58 613.41 €
Cognac-la-Forêt	-73 844.98 €	-73 844.98 €
Cussac	-27 912.44 €	-27 912.44 €

Gorre	-6 911.25 €	-6 911.25 €
La-Chapelle-Montbrandeix	27 016.72 €	27 016.72 €
Maisonnais-sur-Tardoire	-17 349.24 €	-17 349.24 €
Marval	-17 325.62 €	-17 325.62 €
Oradour-sur-Vayres	-117 271.17 €	-117 271.17 €
Pensol	-16 945.32 €	-16 945.32 €
Saint-Auvent	19 067.49 €	19 067.49 €
Saint-Bazile	-19 643.04 €	-19 643.04 €
Saint-Cyr	-32 913.63 €	-32 913.63 €
Saint-Laurent-sur-Gorre	206 315.56 €	206 315.56 €
Saint-Mathieu	167 108.71 €	167 108.71 €
Sainte-Marie-de-Vaux	-13 989.79 €	-13 989.79 €
<b>Total</b>	<b>260 007.95 €</b>	<b>260 007.95 €</b>

**Après en avoir délibéré, les membres de la CLECT, à l'unanimité, valident les montants des attributions de compensation définitives 2022 telles que rappelées dans le tableau ci-dessus.**

## **2/ Questions diverses.**

Monsieur le Président de la CLECT rappelle qu'un bureau d'études a été missionné pour effectuer un travail de rédaction et préparation d'un projet de pacte fiscal et financier et lance un débat à ce sujet. En ce qui le concerne, et il est suivi en ce sens par monsieur JAYAT, Vice-Président de la CLECT, il regrette que le bureau d'études soit en retard, mais également que ce bureau d'études ne l'a pas contacté pour envisager avec lui les modalités d'une coopération.

Cette absence de contact avec les communes est d'ailleurs partagée par tous les membres de la CLECT présents à cette réunion.

Monsieur VILARD, en ce qui le concerne, regrette qu'il faille en passer à nouveau par une phase de diagnostic, alors que celui-ci est déjà connu depuis des années. Cela fait trop longtemps que ce travail « piétine ». Il faut trouver des critères de travail qui soient partagés et cohérents. Ainsi, une analyse de la « richesse par habitant » des communes reposant à la fois sur la richesse fiscale (taxes ménages et restitution de fiscalité professionnelle), mais également la DGF, pourrait être un préalable.

Il est demandé aux services de la Communauté de Communes de préparer un tableau regroupant ces données par commune (taxes ménages, reversements de fiscalité, DGF, à la fois globalement et par habitant) afin que le groupe de travail constitué au sein de la CLECT puisse se réunir et entamer un travail à ce sujet.

Mesdames DUREISSEIX et CARDOSO font part de leurs difficultés à appréhender la totalité des concepts discutés, et notamment d'un point de vue « historique », et ce au regard de la nouveauté de leur élection ou de leur arrivée au sein de la CLECT.

Madame CARDOSO demande ainsi que le rapport quinquennal sur les attributions de compensation lui soit communiqué.

Un débat s'engage ainsi sur la suite à donner et les formalités de la mission confiée au bureau d'études.

Monsieur VILARD propose notamment que le groupe de travail constitué au sein de la CLECT se réunisse sans le bureau d'études.

La date de réunion de ce groupe de travail est fixé au **21 septembre 2022 à 20h00 en mairie de Champagnac-la-Rivière.**

Le Président de la CLECT,

Christian VIGNERIE



- **Délibération n° 44. 2022 relative à l'approbation de la convention AMO pour la voirie Mauron.**

M. le Maire présente la convention d'AMO à passer avec l'ATEC pour la réalisation de la voie communale (voir ci-après).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

1/5

---

## **A N N E X E au devis n° 33/2022**

---

### **Commune de MAISONNAIS SUR TARDOIRE**

Création d'une voie nouvelle dans le village de Mauron

#### **Assistance à maîtrise d'ouvrage**

##### **1 - OBJET et PROGRAMME de l'OPERATION**

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à l'ATEC87 porte sur la création d'une voie nouvelle dans le village de Mauron.

Les travaux concernés sont principalement des travaux de voirie et réseaux divers (VRD).

##### **2 - ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE**

Le montant des dépenses à engager, estimé au stade de l'étude de faisabilité établie par l'ATEC 87 en janvier 2019 et réactualisée en janvier 2021 puis juin 2022, s'élève à **48 000 € HT**.

##### **3 - CONTENU DETAILLE DE LA MISSION**

###### **3.1 - Assistance en phase programme**

---

###### **3.1.1 - MISE AU POINT DE L'OPERATION**

- Identification des différents intervenants (bureaux d'étude, maître d'œuvre, entreprises, coordonnateur sécurité, ...), de leurs missions et de leurs responsabilités,
- Aide au choix du mode de sélection de ces intervenants,
- Recalage de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération,
- Rédaction du programme à intégrer à la consultation.

###### **3.1.2 - ASSISTANCE AU CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE**

- Rédaction de l'acte d'engagement en collaboration avec le maître d'ouvrage,
- Rédaction d'un modèle de courrier nécessaire à la consultation,
- Aide, en tant que de besoin, à la réception des offres,
- Préparation de la décision du pouvoir adjudicateur,
- Aide à la rédaction des lettres aux candidats retenus, non retenus,
- Mise au point du marché de maîtrise d'œuvre,
- La publication, sur le profil acheteur du maître d'ouvrage, des données essentielles des marchés publics de plus de 100 000 € HT reste de la seule responsabilité de l'acheteur.

# ATEC87

Agence technique départementale  
12, rue du Petit Tour  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 71 97 60  
Fax : 05 55 71 97 74  
e-mail : [accueil@atec87.fr](mailto:accueil@atec87.fr)  
Affaire suivie par Daniel CHANTEGROS  
Réf : ATEC/2022 – D062

Limoges, le 05 juillet 2022

## Commune de MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE

**Objet** : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage  
Création d'une voie nouvelle dans le village de Mauron

### Devis d'intervention n° 33/2022

N°	Désignation des prestations	Nb de jours	Prix U HT	Total HT
1	Assistance en phase programme comprenant : -- la rédaction du programme ; - la mise au point de l'opération.	0.5	304,00	152,00
2	Assistance au choix du maître d'œuvre comprenant : - l'organisation de la consultation des bureaux d'étude ; - la préparation du marché de maîtrise d'œuvre.	0.5	304,00	152,00
3	Assistance en phase étude comprenant : - l'aide à l'organisation des consultations des intervenants extérieurs (coordonnateur SPS, ...) ; - l'interface entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre pendant les études.	1	304,00	304,00
4	Assistance administrative en phase travaux comprenant : - l'assistance à la gestion administrative du contrat de maîtrise d'œuvre et le suivi de la gestion de contrats de travaux ;	1	304,00	304,00
5	Assistance technique en phase travaux comprenant : - l'assistance en cas de litiges entre les différents intervenants ; - l'interface entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre pendant les travaux et la présence en tant que de besoin aux réunions de chantier et aux OPR ;	1	304,00	304,00
<b>Montant total HT des prestations</b>				<b>1 216,00</b>
<b>TVA 20%</b>				<b>243,20</b>
<b>Montant total TTC des prestations</b>				<b>1459,20</b>

Le maître d'ouvrage est invité à prendre connaissance des détails et modalités de l'intervention de l'ATEC tels qu'ils figurent dans l'annexe jointe.

**Bon pour accord**

A  
Le

ATEC 87 – 12 rue du Petit Tour – 87000 LIMOGES – SIRET : 20003326400025 – APE : 8411Z – TVA intra-communautaire : FR89200033264 – IBAN : FR44 3000 1004 75C8 7600 0000 025

### **3.2 - Assistance en phase étude**

#### **3.2.1 - PREPARATION ET SUIVI DES AUTRES MARCHES D'ETUDES ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

- Conseil à la définition de la mission des prestataires (géomètre, bureau d'études de sols, ...),
- Proposition au maître de l'ouvrage des procédures de consultation, de leurs clauses et du calendrier,
- Etablissement des consultations,
- Organisation de réception des candidatures et des offres,
- Analyse des candidatures et des offres et assistance au maître de l'ouvrage pour le choix des prestataires à retenir,
- Préparation de la notification des marchés après signature du maître de l'ouvrage,
- Suivi des prestations réalisées.

#### **3.2.2 - SUIVI DES ETUDES**

- Animation et suivi du travail du maître d'œuvre en ce qui concerne l'établissement des documents prévus au marché, en veillant à la sauvegarde des intérêts du maître de l'ouvrage dans le respect du programme, des détails et des possibilités de financement,
- Vérification, aux différents stades des études, que le maître d'œuvre prend en temps utile les contacts nécessaires avec les tiers intéressés aux ouvrages (concessionnaires réseaux, ...),
- Avis sur les documents prévus au marché (AVP, Projet, ...) et soumis pour validation au maître de l'ouvrage par le maître d'œuvre ou les prestataires,
- Vérification que le maître d'œuvre constitue les dossiers nécessaires aux consultations réglementaires et enquêtes administratives nécessaires et en temps utile.

#### **3.2.3 - CONSULTATION DES ENTREPRISES**

- Examen des propositions du maître d'œuvre concernant les modalités de consultation des entreprises et planification précise de la procédure de consultation,
- Préparation, avec le concours du maître d'œuvre, de la mise en concurrence,
- Contrôle de l'établissement du D.C.E. dans les délais prévus et recueil éventuel de l'avis du coordonnateur de sécurité,
- Préparation des formalités de publicité pour le maître de l'ouvrage,
- Participation aux réunions dédiées au choix du candidat retenu, au titre de conseil du maître de l'ouvrage, après association à l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre,
- Préparation de la notification des résultats de l'appel d'offres signée par le maître de l'ouvrage aux entrepreneurs non retenus,

- Au cours de la mise au point des marchés, conduite par le maître d'œuvre, vérification de la légalité de la procédure et de la conformité des dispositions retenues aux intérêts du maître de l'ouvrage,
- Avis sur les projets de marché remis par le maître d'œuvre à l'approbation du maître de l'ouvrage.

### **3.3 - Assistance en phase travaux**

#### **3.3.1 - ASSISTANCE POUR LA CONDUITE DES TRAVAUX ET REGLEMENT DES ENTREPRENEURS**

- Assistance au maître d'ouvrage concernant la gestion administrative des contrats (et notamment acceptation des sous-traitants, procédures d'avenant...),
- Gestion des litiges avec le maître d'œuvre, les entreprises, ...
- Présence en tant que de besoin aux réunions de chantier,
- Aide aux opérations préalables à la réception des ouvrages.

#### **3.3.2 - ASSISTANCE PENDANT LA PERIODE DE GARANTIE DE PARFAIT ACHEVEMENT**

- Conseil et assistance au maître de l'ouvrage, à la demande de celui-ci, pour l'application des dispositions des contrats de travaux et la gestion des marchés de maîtrise d'œuvre, et autres marchés de prestations intellectuelles,
- Conseil et assistance au maître de l'ouvrage pour la mise en jeu des garanties et des assurances et d'éventuelles procédures contentieuses.

L'ATEC 87 accomplira tous les actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus. Elle n'est tenue envers le Maître d'Ouvrage que de la bonne exécution des attributions dont elle a été chargée jusqu'à la fin de la période de parfait achèvement des travaux (1 an à compter de la réception définitive).

### **4 - REMUNERATION MODALITES DE REGLEMENT**

Pour les prestations visées aux articles ci-dessus, l'ATEC 87, conformément aux règles arrêtées par son Conseil d'Administration et au devis approuvé par le maître d'ouvrage, percevra une rémunération de **1 216 € H.T** (mille deux cent seize euros) assortie d'un taux de T.V.A. de 20%.

Le paiement des sommes dues à l'ATEC 87, en application du devis joint, sera versé sur le compte de l'agence selon l'échéancier suivant et sur présentation de factures :

- 100 % des honoraires de la mission 1 « assistance en phase programme », après mise au point du marché de maîtrise d'œuvre,
- 100 % des honoraires de la mission 2 « assistance au choix du maître d'œuvre », après mise au point du marché,
- 100 % des honoraires de la mission 3 « assistance en phase étude », après consultation des intervenants extérieurs
- 100 % des honoraires de la mission 4 « assistance administrative en phase travaux » au terme du contrat de maîtrise d'œuvre et de la gestion des contrats de travaux,
- 100 % des honoraires de la mission 5 « assistance technique en phase travaux » à la réception des travaux.

## **5 - CONDITIONS DE REALISATION DES TRAVAUX**

Les procédures de dévolution des travaux seront menées en étroite collaboration entre l'ATEC, le Maître d'Œuvre et le Maître d'Ouvrage et ce, conformément aux règles de la commande publique.

## **6 - DELAIS**

Le délai prévisionnel, hors intempéries et cas de force majeure, pour l'ensemble de la mission décrite à l'article 3 est fixé à :

- \* Trois mois (hors année de garantie de parfait achèvement)

## **7 - ACHEVEMENT DE LA MISSION DE L'ATEC 87**

La mission de l'ATEC 87 sera achevée à la fin de la période de 1 an de garantie de parfait achèvement.

Dès lors, la responsabilité de l'ATEC ne pourra plus être recherchée.

## **8 - LITIGES**

En cas de litiges entre le Maître d'Ouvrage et l'ATEC 87, ou de l'inexécution des obligations de l'une ou l'autre des parties, celles-ci s'efforceront de régler à l'amiable leur différend. En cas de désaccord persistant, il appartiendra à la partie la plus diligente de saisir Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges.

## **9 - ASSURANCES**

Le Maître d'Ouvrage assumera les risques inhérents à sa qualité de propriétaire et contractera en conséquence les assurances afférentes.

Les investissements réalisés pourront être couverts par une assurance dommages, telle que définie par l'article L 242 - 1 du Code des Assurances, souscrite par le Maître d'Ouvrage.

- **Délibération n° 45. 2022 relative au choix de l'entreprise pour les abords de l'église.**

M. le Maire présente l'analyse des offres effectuée par le cabinet d'architecture Dodeman (voir ci-après).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Conseil municipal approuve le choix de l'entreprise EUROVIA.

¶

β

**HAUTE VIENNE**

**MAISONNAIS - SUR - TARDOIRE**

**ÉGLISE SAINT PIERRE - ÈS - LIENS**

**RESTAURATION GÉNÉRALE**

**Lot unique : voirie plantation mobilier**

**A.C.T.**

Valeur août 2022

**Maître d'Ouvrage:** Commune de Maisonnais - sur - Tardoire  
Mairie de Maisonnais -sur - Tardoire  
87440 MAISONNAIS -SUR - TARDOIRE

**Maître d'Œuvre :** Architecture Patrimoine & Paysage DODEMAN S.A.R.  
Architecte en Chef des Monuments Historiques  
8, rue de l'Église  
16320 VILLEBOIS-LAVALLETTE

RECAPITULATION GENERALE

lot	Entreprises	MARCHE DE BASE + PSE	différence / estimation		Note financière	Note technique	NOTE GLOBALE	CLASSEMENT
					sur 40	sur 60	sur 100	
1	Lot unique : voirie plantation mobilier	46 658,75 €						
	EUROVIA	48 904,00 €	2 245,25 €	4,81%	40,00	57,00	97,00	1
	CMCTP	53 882,11 €	7 223,36 €	15,48%	35,93	57,50	93,43	2
	<i>moyenne des offres</i>	<i>51 393,06 €</i>	<i>4 734,31 €</i>	<i>10,15%</i>				

ANALYSE FINANCIERE

Notation :

Note maximale : 100  
 La note du prix est calculée de la manière suivante :  
 Note donnée au prix =  $(1 - ((Pe - P) / P)) * 100$  dans laquelle :  
 Pe est le prix proposé par l'entreprise pour le lot considéré  
 P est le prix de l'entreprise la moins-disante pour le lot considéré\*  
 \* les offres jugées anormalement basses devant être écartées conformément aux critères énoncés dans le Règlement de Consultation

La note sera ramenée à la valeur du critère. (40%)

lot	Entreprises	TRANCHE FERME	différence / estimation		notation marché de base	Commentaires
					sur 100	
1	Lot unique : voirie plantation mobilier	46 658,75 €				
	EUROVIA	48 904,00 €	2 245,25 €	4,81%	100,00	Articles ajoutés
	CMCTP	53 882,11 €	7 223,36 €	15,48%	89,82	Quantité modifiée
	<i>moyenne des offres</i>	<i>51 393,06 €</i>	<i>4 734,31 €</i>	<i>10,15%</i>		

ANALYSE TECHNIQUE

Notation :

Note maximale : 60

<b>Sous-critère 1</b> Présentation des qualifications de l'entreprise (certificats, références, attestations MOE)	15 points
<b>Sous-critère 2</b> Méthodologie d'exécution des ouvrages et organisation du chantier (moyens humains, techniques et matériel)	35 points
<b>Sous-critère 3</b> Engagement technique et environnemental : description des fournitures, moyens et process mis en œuvre	10 points

La note sera ramenée à la valeur du critère. (60%)

lot	Entreprises	Sous-critère 1	Sous-critère 2	Sous-critère 3	TOTAL	Commentaires
		sur 15	sur 35	sur 10	sur 60	
1	EUROVIA	15,00	32,00	10,00	57,00	Mémoire très complet. Références et qualifications excellentes. Méthodologie fiches génériques détaillées mais rien de très spécifique au projet. Fourniture des fiches techniques détaillée pour les sols et mobilier. Volet environnemental très complet entreprise très structurée pour répondre aux attentes.
	CMCTP	15,00	35,00	7,50	67,50	Mémoire très complet. Références et qualifications excellentes. Méthodologie fiches génériques détaillées mais rien de très spécifique au projet. analyse du projet en lien avec le site. Fourniture des fiches techniques des éléments phares du mobilier mais rien sur les stabilisés. Volet environnemental complet.

Article C.C.T.P.	DÉSIGNATION	ESTIMATION				EUROVIA				CAICTP			
		U	Q	P. U.	MONTANT HT	Qté est.	P. U.	MONTANT HT	%	Qté est.	P. U.	MONTANT HT	%
<b>Aménagement des abords</b>													
<b>Lot unique : voirie plantation mobilier</b>													
1	Installation de chantier												
1.1	Panneau de chantier - Fourniture, pose, Entretien et dépose en fin de chantier	ft	1	250,00	250,00	1	980,00	980,00	292,00%	1	478,48	478,48	91,39%
1.2	Entretien et remise en état de l'aire de chantier	ft	1	250,00	250,00	1	360,00	360,00	44,00%	1	232,49	232,49	-7,90%
1.3	signalisation et clôture de chantier	ft	1	450,00	450,00	1	1 680,00	1 680,00	273,33%	1	425,32	425,32	-5,48%
1.4	Braques de chantier, cis we, cis locations	ft	1	600,00	600,00	1	1 890,00	1 890,00	215,00%	1	388,38	388,38	-35,12%
	<b>Total H.T.</b>			<b>1 550,00</b>	<b>1 550,00</b>	<b>1</b>	<b>4 910,00</b>	<b>4 910,00</b>	<b>216,77%</b>	<b>1</b>	<b>1 524,67</b>	<b>1 524,67</b>	<b>-1,63%</b>
2	Travaux préparatoire												
2.1	Études et plans d'exécution	ft	1	500,00	500,00	1	350,00	350,00	-35,00%	1	302,02	302,02	-31,60%
2.2	Travaux préparatoires (dépose et mise en dépôt des mobiliers)	cus	1	350,00	350,00	1	600,00	600,00	71,43%	1	1 331,39	1 331,39	201,40%
	<b>Total H.T.</b>			<b>850,00</b>	<b>850,00</b>	<b>1</b>	<b>960,00</b>	<b>960,00</b>	<b>12,94%</b>	<b>1</b>	<b>1 723,41</b>	<b>1 723,41</b>	<b>102,75%</b>
3	Travaux sur réseaux (eaux pluviales, mise à niveau)												
3.1	mise à la cotes des émergences	ft	1	1 500,00	1 500,00	1	720,00	720,00	52,00%	1	200,00	200,00	36,62%
	<b>Total H.T.</b>			<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1</b>	<b>720,00</b>	<b>720,00</b>	<b>52,00%</b>	<b>1</b>	<b>200,00</b>	<b>200,00</b>	<b>36,62%</b>
4	Travaux de voirie												
4.1	Terrassements préparatoires	m3	154,25	35,00	5 398,75	154,25	34,00	5 244,50	-2,86%	154,25	46,00	7 109,38	31,62%
4.2	lignes de pavé	m1	90,00	100,00	9 000,00	90,00	92,00	8 280,00	-8,86%	90,00	76,55	6 889,50	21,45%
4.3	Remplacement de bordures existantes à l'identique (en recherche)	m1	20,00	85,00	1 700,00	20,00	57,00	1 140,00	-33,53%	20,00	89,41	1 788,20	5,19%
4.4	végétalisation des Sols en stabilité existants conservé	m2	90,00	15,00	1 350,00	90,00	8,00	720,00	-46,67%	90,00	18,45	1 668,50	23,00%
4.5	Sol en stabilité en création	m2	20,00	28,00	560,00	20,00	19,00	380,00	-32,14%	20,00	21,99	439,80	21,46%
4.6	Béton désactivé	m2	63,00	90,00	5 670,00	63,00	60,00	4 347,00	-33,33%	63,00	85,90	5 411,70	-1,56%
	<b>Total H.T.</b>			<b>23 678,75</b>	<b>23 678,75</b>	<b>1</b>	<b>20 111,50</b>	<b>20 111,50</b>	<b>-15,67%</b>	<b>1</b>	<b>23 299,08</b>	<b>23 299,08</b>	<b>-1,66%</b>
5	Espaces vert - mobilier												
5.1	Engazonnement	m2	415,00	4,00	1 660,00	415,00	4,50	1 867,50	12,50%	415,00	2,00	830,00	50,00%
5.2	Plantation arbustive	m²	50	25,00	1 250,00	50	26,00	1 300,00	4,00%	50	35,00	1 750,00	40,00%
5.3	Arbres de haute tige	u	3	350,00	1 050,00	3	405,00	1 215,00	15,71%	3	380,00	1 140,00	18,57%
5.4	Mobilier - bancs	u	4	1 500,00	6 000,00	4	1 380,00	5 120,00	-14,67%	4	2 057,16	8 228,64	37,14%
5.5	Mobilier - corbeilles	u	2	800,00	1 600,00	2	1 340,00	2 680,00	67,50%	2	1 620,45	3 240,90	102,56%
5.6	Mobilier - Abri bus	u	1	7 020,00	7 020,00	1	9 340,00	9 340,00	33,05%	1	11 630,41	11 630,41	65,68%
5.7	signalisation horizontale et verticale (PMR et circulation)	cus	1	500,00	500,00	1	680,00	680,00	36,00%	1	915,00	915,00	83,00%
	<b>Total H.T.</b>			<b>19 080,00</b>	<b>19 080,00</b>	<b>1</b>	<b>22 202,50</b>	<b>22 202,50</b>	<b>16,37%</b>	<b>1</b>	<b>27 134,95</b>	<b>27 134,95</b>	<b>42,22%</b>
	<b>TOTAL H.T.</b>			<b>46 658,75</b>	<b>46 658,75</b>	<b>1</b>	<b>48 904,00</b>	<b>48 904,00</b>	<b>4,81%</b>	<b>1</b>	<b>53 882,11</b>	<b>53 882,11</b>	<b>15,48%</b>

- **Délibération N° 46. 2022 relative à la validation du projet signalétique.**

M. le Maire présente le projet (voir ci-après) dont le budget estimatif s'élève à environ 4500€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil demande :

- Rajouter 1 panneau aux intersections D 699-D 8bisA et D 699 VC 202.
- Obtenir un second devis.
- Faire valider les inscriptions en occitan.

## Lieux à signaler

### Lieux communaux

- Mairie
- Bureau de Poste
- Église
- Cimetières
- Centre de loisirs « La Clé des champs »
- Maison des associations
- Chemin mellifère

### Commerçants & artisans

- Restaurant et Épicerie de la Tardoire
- Brocante
- Sellerie Limousine

### Patrimoine

- Château de Lavauguyon

## Emplacements des signalisations



- Orange : visible sur la D699 depuis St-Matthieu
- Rouge : visible sur la D699 depuis Ecuras
- Rose : visible sur la rue des Abeilles depuis le D699
- Jaune : Visible sur la place de la Mairie depuis la Grande Rue et la Rue des Tilleuls
- Vert : Visible depuis la place (mairie et poste)
- Noir : Visible sur la rue des Tilleuls, face sortie Route des Champniers
- Violet : Visible sur la rue des écoles depuis la place

les huitième et neuvième panneaux pour le château sont à ajouter des deux côtés de la D33, à l'intersection avec la D699, visible des deux sens sur la D699 (ou en double face?)

## Indications des signalétiques

- Orange, Rouge, Noir : Mairie, poste, église, centre de loisirs + 3 privés
- Rose : Chemin mellifère et nouveau cimetière
- Jaune : Marie, Poste, centre de loisirs
- Vert : Mairie, Poste (à doubler dans la cour de la Mairie)
- Violet : centre de loisirs et Chemin mellifère
- 2 panneaux château

Soit : 3 signalétiques avec 7 panneaux ; 1 signalétique avec 3 panneaux; 4 signalétiques avec 2 panneaux ; 2 signalétiques avec 1 panneaux.

## Dimensions des panneaux et indications

Longueur : 1000 mm

Hauteur : 120mm pour une ligne, 220mm pour 2 lignes

Option : Pour les lieux communaux et historique ; signalisation bilingue sur 2 (ou 3 lignes)

### **Marie**

*Maison comuna (o ben Mairariá)*

### **Bureau de Poste**

*Pòsta*

### **Église Saint-Pierre-ès-Liens**

*Gleisa Sant-Pèire-aus-Liams*

### **Château de Lavauguyon**

*Chasteu de La Vau Guion*

### **Centre de loisirs la Clé des Champs (?)**

*Gardariá (o ben Centre de leser)*

### **Chemin mellifère**

*Chamin mellifèr (o ben Chamin dau miau)*

*Pour les autres panneaux, 1 seule ligne.*

Hors option sur une ligne

Soit : 3 signalétiques avec 4 panneaux 2 lignes et 3 panneaux 1 lignes ; 1 signalétique avec 3 panneaux 2 lignes; 4 signalétiques avec 2 panneaux 2 lignes ; 2 signalétiques avec 1 panneaux 2 lignes.

## Lieux à signaler

### Lieux communaux

- Mairie
- Bureau de Poste
- Église
- Cimetières
- Centre de loisirs « La Clé des champs »
- Maison des associations
- Chemin mellifère

### Commerçants & artisans

- Restaurant et Épicerie de la Tardoire
- Brocante
- Sellerie Limousine

### Patrimoine

- Château de Lavauguyon

## Emplacements des signalisations



- Orange : visible sur la D699 depuis St-Matthieu
- Rouge : visible sur la D699 depuis Ecuras
- Rose: visible sur la rue des Abeilles depuis le D699
- Jaune : Visible sur la place de la Mairie depuis la Grande Rue et la Rue des Tilleuls
- Vert : Visible depuis la place (mairie et poste)
- Noir : Visible sur la rue des Tilleuls, face sortie Route des Champniers
- Violet : Visible sur la rue des écoles depuis la place

les huitième et neuvième panneaux pour le château sont à ajouter des deux côtés de la D33, à l'intersection avec la D699, visible des deux sens sur la D699 (ou en double face?)

## Indications des signalétiques

- Orange, Rouge, Noir : Mairie, poste, église, centre de loisirs + 3 privés
- Rose : Chemin mellifère et nouveau cimetière
- Jaune : Marie, Poste, centre de loisirs
- Vert : Mairie, Poste (à doubler dans la cour de la Mairie)
- Violet : centre de loisirs et Chemin mellifère
- 2 panneaux château

Soit : 3 signalétiques avec 7 panneaux ; 1 signalétique avec 3 panneaux; 4 signalétiques avec 2 panneaux ; 2 signalétiques avec 1 panneaux.

## Dimensions des panneaux et indications

Longueur : 1000 mm

Hauteur : 120mm pour une ligne, 220mm pour 2 lignes

Option : Pour les lieux communaux et historique ; signalisation bilingue sur 2 (ou 3 lignes)

### **Marie**

*Maison comuna (o ben Mairariá)*

### **Bureau de Poste**

*Pòsta*

### **Église Saint-Pierre-ès-Liens**

*Gleisa Sant-Pèire-aus-Liams*

### **Château de Lavauguyon**

*Chasteu de La Vau Guion*

### **Centre de loisirs la Clé des Champs (?)**

*Gardariá (o ben Centre de leser)*

### **Chemin mellifère**

*Chamin mellifèr (o ben Chamin dau miau)*

*Pour les autres panneaux, 1 seule ligne.*

Hors option sur une ligne

Soit : 3 signalétiques avec 4 panneaux 2 lignes et 3 panneaux 1 lignes ; 1 signalétique avec 3 panneaux 2 lignes; 4 signalétiques avec 2 panneaux 2 lignes ; 2 signalétiques avec 1 panneaux 2 lignes.

- [Délibération N° 47. 2022 relative à la validation du projet d'aire de loisirs de l'ALSH.](#)

M. le Maire présente le projet (voir ci-après).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec un souci d'économies, le Conseil municipal demande de ne pas réaliser les travaux du parking. Dans ces conditions le budget s'élève à 76 500€.

ATEC 87  
Agence Technique Départementale

---

## COMMUNE DE MAISONNAIS SUR TARDOIRE

---

Aménagement d'un terrain communal :  
Hélisurface, aire de jeux, aire de pique-nique, stationnements



### ETUDE DE FAISABILITE

---

SEPTEMBRE 2022

ATEC 87 - 12, rue du Petit Tour – 87000 LIMOGES – Tél. 05 55 71 97 69 – Fax. 05 55 71 97 74 - E-Mail : sbernard@atec87.fr

## SOMMAIRE

1 - PREAMBULE : .....	2
2 – DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS ( <i>VOIR SCHEMA EN ANNEXE A</i> ) :.....	4
3 – ESTIMATION DES DEPENSES A ENGAGER : .....	8
4 – ANNEXES : .....	8

## **1 - PREAMBULE :**

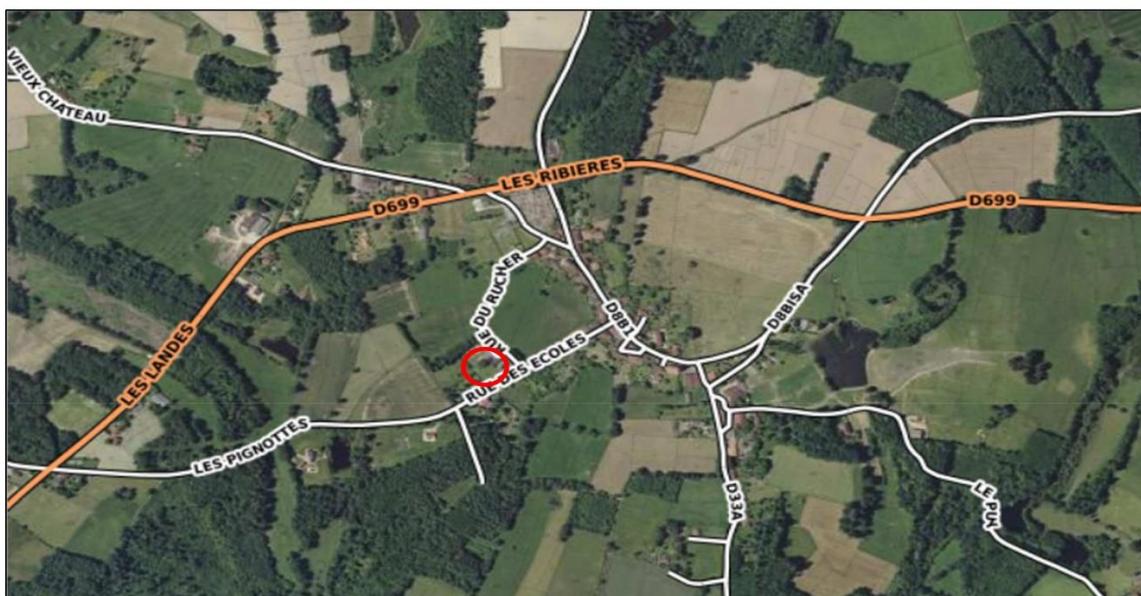
La commune de Maisonnais sur Tardoire souhaite doter son territoire d'une hélisurface, à destination des services d'urgence.

Le terrain communal, assiette du présent projet, pourrait également être aménagé de façon à accueillir une aire de jeux pour enfants ainsi qu'une aire de pique-nique, en libre accès mais aussi à destination des enfants de l'ALSH.

Enfin, l'opération est également l'occasion pour la commune de procéder à la réfection de l'aire de stationnement existante.

L'agence technique départementale de la Haute-Vienne a ainsi été sollicitée, afin d'étudier les faisabilités technique et financière de ce projet.

### *Situation*



*Extrait cadastral*



La parcelle concernée par l'aménagement est la n°224 de la section B, lieu-dit Le Bourg. L'espace actuellement dédié au stationnement se situe sur une partie de la parcelle n°224 et sur la parcelle 904.

## 2 – DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS (VOIR SCHEMA EN ANNEXE) :

### ➤ L'hélisurface :

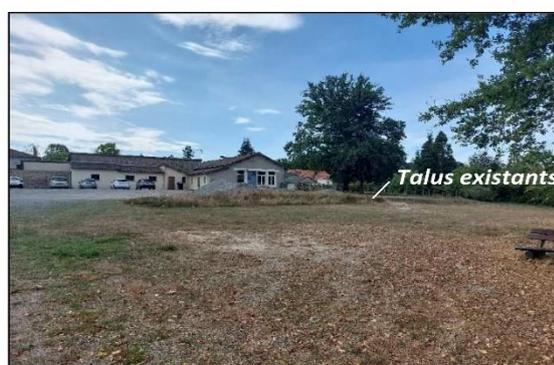
L'hélisurface projetée est une zone d'atterrissage pour hélicoptères des services d'urgence, à titre occasionnel, de manière permanente.

Elle est constituée d'une plateforme plane engazonnée, dont la largeur doit être au minimum égale à 2 RD, RD étant le diamètre du rotor principal de l'hélicoptère. Celui-ci étant compris entre 10 et 11 m pour les hélicoptères d'urgence, nous pouvons considérer une zone libre de tout obstacle de diamètre minimum 22 m.

Le terrain d'assiette étant légèrement en pente, et en contrebas du parking actuel, la confection d'une plateforme horizontale requiert quelques travaux de terrassements modérés. Un mur de soutènement entre plateforme « haute » et plateforme « basse » peut également être envisagé.



**Vue du terrain depuis la rue du Rucher (VC)**



**Vue sur l'ALSH depuis le fond de la parcelle**



**Vue depuis l'ALSH (plateforme « haute »)**

➤ L'aire de jeux et de pique-nique :

L'arrière de la parcelle utilisée pour l'hélisurface accueillera une aire de jeux pour enfants. Elle sera en libre accès, mais elle sera également utilisée par les enfants de l'ALSH.

Elle sera clôturée, avec portillons d'accès et panneaux d'information conformes à la réglementation.

Pour rester en cohérence avec le site, les jeux proposés seront en bois et les surfaces de sécurité des jeux seront constituées de gravillons roulés délimités des espaces verts par des rondins de bois.

Les jeux souhaités sont :

- Une tyrolienne
- Une structure multiactivités, avec toboggan, grimpe et portique
- Un véhicule (type tracteur)
- Un jeu à ressort
- Une maisonnette
- Un but pluridisciplinaire (football – basketball), orienté vers la zone libre de l'hélisurface.

Une table pique-nique pour enfants, deux tables pique-nique adultes ainsi qu'une corbeille, complèteraient l'aménagement.



**Emplacement de l'aire de jeux**



**Zone tyrolienne**



**Emplacement de l'aire de jeux**



**Emplacement de l'aire de pique-nique (plateforme « haute »)**

*Exemples de jeux proposés*



➤ La réfection du parking :

Le site est doté actuellement d'un vaste espace revêtu dédié au stationnement. Il sert également occasionnellement de dépôt de matériaux.

Il s'agit là principalement de procéder à la réfection du revêtement, mais le projet est également l'occasion d'organiser le stationnement et le sens de circulation, de créer une place réservée aux Personnes à Mobilité Réduite, ainsi que de dégager des espaces et cheminements piétons en façade de l'ALSH.



**Parking actuel**



**3 – ESTIMATION DES DEPENSES A ENGAGER (VOIR DETAIL ESTIMATIF EN ANNEXE) :**

A ce stade des études, l'enveloppe prévisionnelle des travaux est évaluée à 98 000.00 € HT, soit 117 600.00 € TTC, réparti comme suit :

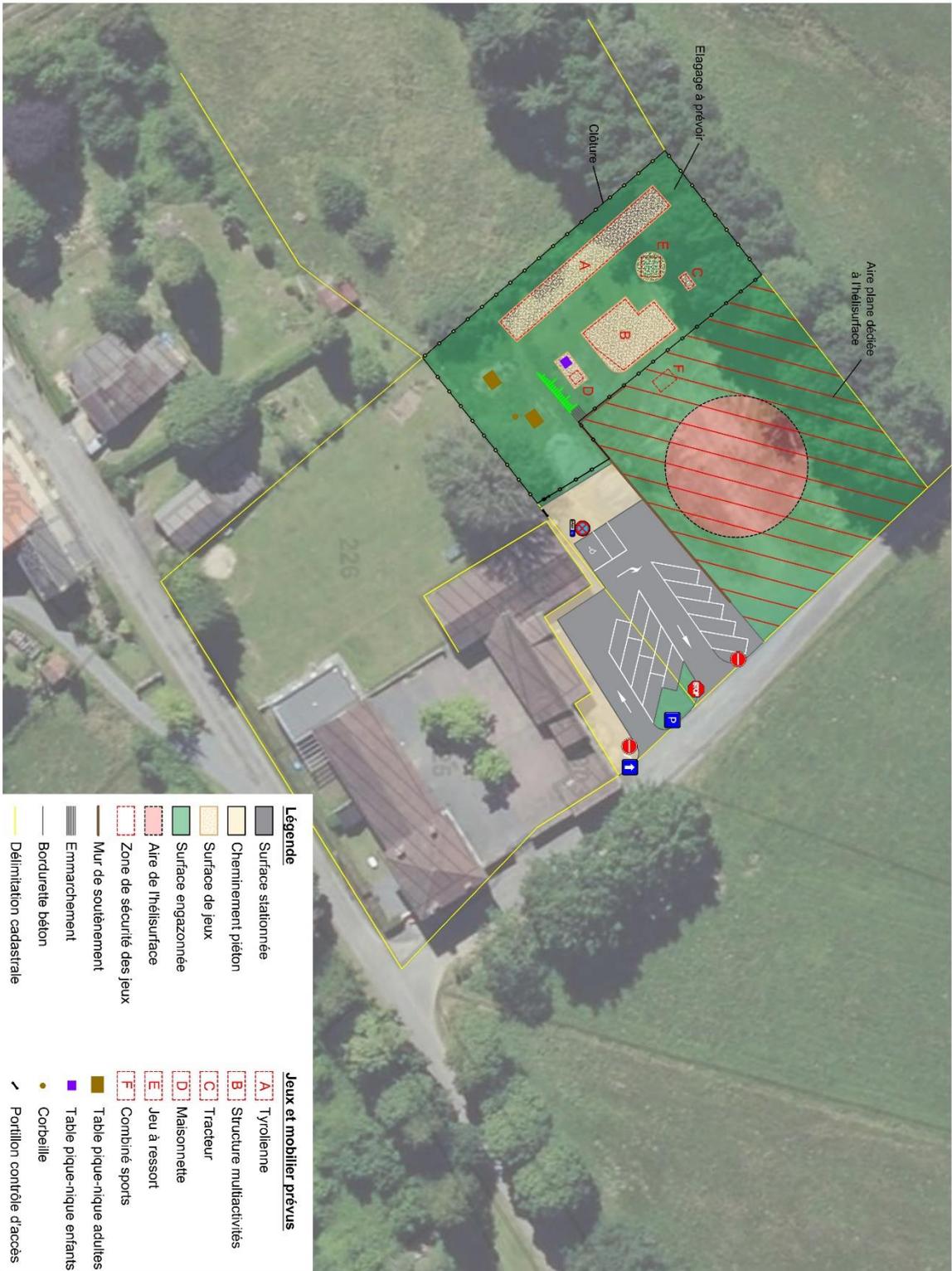
- TRAVAUX PREALABLES :	5 000.00 €
- HELISURFACE :	9 500.00 €
- AIRE DE JEUX ET DE PIQUE-NIQUE :	62 000.00 €
- REFECTION DU PARKING :	21 500.00 €

La création d'un mur de soutènement, avec garde-corps lorsque nécessaire, est chiffrée en option, pour un montant de 14 000.00 € HT.

Enfin, les dépenses complémentaires s'élèvent à 3 000.00 € HT (honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage, frais de publication appel d'offres, ...).

**4 – ANNEXES :**

- ✓ Schéma des aménagements projetés
- ✓ Détail quantitatif estimatif détaillé



**MAISONNAIS SUR TARDOIRE**

**CHIFFRAGE PREVISIONNEL DES TRAVAUX**

PRIX	DESIGNATION DES TRAVAUX	Unité	Quantité	Prix UHT	Montant HT
<b>TRAVAUX PREALABLES</b>					
	Installation et signalisation de chantier	Ft	1	2 500,00 €	2 500,00 €
	Dossier d'exécution	Ft	1	1 000,00 €	1 000,00 €
	Dossier de recolement - contrôle	Ft	1	1 500,00 €	1 500,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>					<b>5 000,00 €</b>
<b>AIRE DE JEUX ET DE PIQUE-NIQUE</b>					
	Décapage de la terre végétale y compris régalage sur site	m3	100	13,00 €	1 300,00 €
	Déblais	m3	30	17,00 €	510,00 €
	Rondin de bois pour délimitation de l'aire	ml	150	35,00 €	5 250,00 €
	Géotextile	m <sup>2</sup>	320	1,50 €	480,00 €
	GNT 0/20 sur 5 cm	m <sup>2</sup>	260	3,00 €	780,00 €
	Gravillons roulés sur 40 cm	m <sup>2</sup>	260	28,00 €	7 280,00 €
	Reprise d'engazonnement	m <sup>2</sup>	80	5,00 €	400,00 €
	Emmarchements	Ens	1	2 000,00 €	2 000,00 €
	Tyrolienne	u	1	8 600,00 €	8 600,00 €
	Structure multiactivités	u	1	9 000,00 €	9 000,00 €
	Maisonnette	u	1	2 900,00 €	2 900,00 €
	Véhicule	u	1	2 200,00 €	2 200,00 €
	Jeu à ressort simple	u	1	1 400,00 €	1 400,00 €
	But pluridiscipline	u	1	4 000,00 €	4 000,00 €
	Table pique-nique enfants	u	1	900,00 €	900,00 €
	Table pique-nique adultes	u	2	550,00 €	1 100,00 €
	Corbeille	u	1	500,00 €	500,00 €
	Panneau d'information aire de jeux	u	1	400,00 €	400,00 €
	Portillon	u	1	1 000,00 €	1 000,00 €
	Clôture	ml	155	77,42 €	12 000,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>					<b>62 000,00 €</b>
<b>HELISURFACE</b>					
	Décapage de la terre végétale y compris régalage sur site	m3	180	13,00 €	2 340,00 €
	Déblais	m3	200	16,50 €	3 300,00 €
	Préparation de la terre végétale	Ft	1	900,00 €	900,00 €
	Engazonnement	m <sup>2</sup>	1300	2,00 €	2 600,00 €
	Panneau d'information	u	1	360,00 €	360,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>					<b>9 500,00 €</b>

ETUDE DE FAISABILITE - SEPT 2022

**MAISONNAIS SUR TARDOIRE**

**CHIFFRAGE PREVISIONNEL DES TRAVAUX**

PRIX	DESIGNATION DES TRAVAUX	Unité	Quantité	Prix UHT	Montant HT
<b>REFECTION DU PARKING</b>					
	Décaissement matériaux de toute nature	m3	70	17,00 €	1 190,00 €
	Préparation - reprofilage revêtement existant	Ens	1	1 800,00 €	1 800,00 €
	GNT 0/20	m3	40	40,00 €	1 600,00 €
	Stabilisé	m <sup>2</sup>	190	9,00 €	1 710,00 €
	Enduit bicouche	m <sup>2</sup>	560	9,00 €	5 040,00 €
	Bordurette béton	ml	120	34,00 €	4 080,00 €
	Portillon	u	1	1 000,00 €	1 000,00 €
	Marquage au sol ligne blanche	ml	170	4,00 €	680,00 €
	Marquage au sol flèche directionnelle	u	3	100,00 €	300,00 €
	Marquage au sol Stop	u	1	100,00 €	100,00 €
	Marquage au sol logo PMR	u	1	100,00 €	100,00 €
	Panneaux de signalisation de police	u	6	350,00 €	2 100,00 €
	Mise à niveau ouvrages divers	Ft	1	1 800,00 €	1 800,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>					<b>21 500,00 €</b>
<b>MONTANT TOTAL DES TRAVAUX HT :</b>					<b>98 000,00 €</b>
<b>TVA 20 % :</b>					<b>19 600,00 €</b>
<b>MONTANT GENERAL TTC :</b>					<b>117 600,00 €</b>

<b>OPTION</b>					
	Mur de soutènement y c garde-corps lorsque nécessaire	Ens	1	14 000,00 €	14 000,00 €

- **Budget 2023 débat d'orientation budgétaire.**

Pour l'année 2023 la commune a de nombreux projets et M. le Maire propose de les classer par ordre de priorité pour leur prise en compte dans les demandes de financements et le budget.

- ✓ **Voirie.**

- Programme 2022.

VC 203 (Fontfroide) et Grand Maveyraud 32 500€ (CMCTP 6 766€ + 21 776€). Priorité 3 dans CTD, Tx autorisés. A inscrire au budget 2023 *Priorité 1*.

- Programme 2023.

Concernant la création d'une voie communale dans le village de Mauron, par rapport à la demande faite par délibération 21.2019 du 04/04/2019, le nouveau montant (120 000€) correspond à une mise à jour du budget travaux estimé alors à 50 000€.

**Plan de financement Grosses réparations de voies communales**

<b>Coût de l'opération</b>	<b>73 300€ HT</b>
RD 33A et VC201 (solution de base) <b>(P1)</b>	56 800€ HT
Mauron <b>(P2)</b> Revoir devis	120 000€ HT
Signalétique <b>(P1)</b>	4 500€ HT
<b>TVA (20%)</b>	<b>14 660€</b>
<b>Coût total</b>	<b>87 960€ TTC</b>
<b>Subvention CTD (50% du montant HT)</b>	<b>36 650€</b>
<b>Total subventions</b>	<b>36 650€</b>
<b>FCTVA</b>	<b>14 660€</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>36 650€</b>

- Aménagement d'un terrain communal (aire de jeux, hélicoptère, aire de pique-nique, stationnement). (P1)

<b>Coût de l'opération</b>	<b>76 500€ HT</b>
<b>TVA (20%)</b>	<b>15 300€</b>
<b>Coût total</b>	<b>91 800€ TTC</b>
<b>Subvention CAF (Jeux)</b>	<b>? €</b>
<b>DETR (30%)</b>	<b>22 950€</b>
<b>Subvention CTD</b>	<b>?</b>
<b>Total subventions</b>	<b>€</b>
<b>Fonds de Concours CCOL</b>	<b>€</b>
<b>FCTVA</b>	<b>15 300€</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>€</b>

- Réseau chaleur. (P1)

**Plan de financement chaufferie bois, réseau de chaleur**

<b>Coût de l'opération (voir ci-après)</b>	<b>208 000€ HT</b>
<b>TVA (20%)</b>	<b>41 600€</b>
<b>Coût total</b>	<b>249 600€ TTC</b>
<b>Subvention ADEME (Fond Chaleur)</b>	<b>60 000€</b>
<b>DETR (30%)</b>	<b>62 400€</b>
<b>Subvention CTD (25%)</b>	<b>52 000€</b>
<b>Total subventions</b>	<b>174 400€</b>
<b>plafonnées à 80% des dépenses</b>	<b>166 400€</b>
<b>FCTVA</b>	<b>41 600€</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>41 600€</b>

### Réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur. Estimation travaux

<b>Travaux (base APD)</b>	<b>167 000€ HT</b>
<b>Maîtrise d'Œuvre</b>	<b>14 000€ HT</b>
<b>Sous-total travaux</b>	<b>181 000€ HT</b>
<b>Divers et imprévus (15%)</b>	<b>27 150€ HT</b>
<b>Coût total</b>	<b>208 150€ HT</b>
<b>Arrondi à</b>	<b>208 000€ HT</b>

Faire variante avec chauffage des appartements avec pompes à chaleur.

- **Rénovation Salle des fêtes. (P2)**
  - **Plan de financement rénovation de la salle des fêtes**

<b>Coût de l'opération</b>	<b>255 457€ HT</b>
<b>TVA (20%)</b>	<b>51 031€</b>
<b>Coût total</b>	<b>306 488€</b>
<b>DETR (30%)</b>	<b>76 637€</b>
<b>Subvention CTD (25% plafond : 100 000€)</b>	<b>25 000€</b>
<b>Total subventions</b>	<b>101 637€</b>
<b>FCTVA</b>	<b>51 031€</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>153 820€</b>

- Aménagements extérieurs de l'église (P1)
  - Plan de financement aménagements extérieurs de l'église

<b>Coût de l'opération</b>	<b>55 000€ HT</b>
<b>TVA (20%)</b>	<b>11 000€</b>
<b>Coût total</b>	<b>66 000€</b>
<b>DETR (30%) Obtenue</b>	<b>16 500€</b>
<b>DSIL (15%) Obtenue</b>	<b>8 250€</b>
<b>Subvention CTD (25%)</b>	<b>13 750€</b>
<b><i>Total subventions</i></b>	<b>38 500€</b>
<b>FCTVA</b>	<b>11 000€</b>
<b><i>Reste à charge</i></b>	<b>16 500€</b>

- Eclairage public. (P1)
  - Plan de financement rénovation

<b>Coût de l'opération</b>	<b>78 000€ HT y.c. remplacement des lanternes du bourg</b>
<b>TVA (20%)</b>	<b>15 600€</b>
<b>Coût total</b>	<b>93 600€</b>
<b>DETR</b>	
<b>DSIL</b>	
<b>Subvention CTD (50% après déduction sub SEHV).</b>	<b>21 450 €</b>
<b>Subvention SEHV (45%)</b>	<b>35 100€</b>
<b><i>Total subventions</i></b>	<b>56 450€</b>
<b>FCTVA</b>	<b>15 600€</b>
<b><i>Reste à charge</i></b>	<b>21 450€</b>

- **Plan de financement extinction**

<b>Coût de l'opération</b>	<b>18 000€ HT</b>
<b>TVA (20%)</b>	<b>3 600€</b>
<b>Coût total</b>	<b>21 600€</b>
<b>DETR</b>	
<b>DSIL</b>	
<b>Subvention CTD (50% après déduction sub SEHV).</b>	<b>4 950€</b>
<b>SEHV (45%)</b>	<b>8 100€</b>
<b><i>Total subventions</i></b>	<b>13 050€</b>
<b>FCTVA</b>	<b>3 600€</b>
<b><i>Reste à charge</i></b>	<b>4 950€</b>

- **Divers**

**FIN DU CONSEIL 21h50**